

Pour un accueil digne des élèves allophones et de leurs familles

L'accueil des élèves allophones par l'éducation nationale est à l'image de l'accueil des étranger-es par la France. Le durcissement des lois sur l'immigration a un impact sur la scolarisation de ces élèves et de leurs familles qui sont aujourd'hui qualifié-es de « migrant-es ». Nous avons de plus en plus d'enfants de famille sans papier et à la rue dans nos classes. Le capitalisme, loin d'ouvrir les frontières, souhaite une immigration maîtrisée, pour ne pas dire « choisie », en témoignent les dernières lois « asile et immigration » votées en septembre 2018 par le gouvernement Edouard Philippe.

Utiliser le terme "migrant-e" n'est pas anodin. Il sert le système capitaliste dans le sens où il lisse la notion d'étranger-e, il exclut de fait l'étranger-e qui ne doit pas rester en France. Il stigmatise les personnes d'un autre pays en ancrant dans nos représentations l'image du-de la migrant-e de passage, vivant dans une "Jungle de Calais". Sud éducation préfère le terme d'immigré-es qui raconte une histoire, celle de l'immigration et des luttes. Il marque une volonté de rester dans le pays choisi.

A l'école aussi, les CLIN (classe d'initiation), les CLA (classe d'accueil) et les CLA-ENSA (Élèves Non Scolarisé.e.s antérieurement) ont été remplacées par des dispositifs UPE2A et UPE2A-NSA avec la circulaire d'octobre 2012 signée Jean Michel Blanquer (déjà!). L'idée principale était d'inclure davantage les élèves dans leur classe d'affectation. En réalité, l'éducation nationale a fait des économies en supprimant des heures pour récupérer des postes. En effet, dans les classes d'accueil les élèves bénéficiaient de 23 à 26 heures de cours par semaine tandis qu'aujourd'hui dans les dispositifs les élèves n'ont plus que 9 à 18 heures de cours hebdomadaires. S'ajoutent à cette perte d'heures un parcours des familles très difficile pour intégrer un dispositif, un racisme institutionnel et une orientation déterminée. Sans compter la problématique du logement et des démarches administratives qui ne facilite pas des apprentissages dans de bonnes conditions.

Les conditions de vie et de scolarisation des élèves allophones.

L'espace d'accueil est le lieu unique d'accueil pour la scolarisation des enfants allophones de 6 à 17 ans. Les familles ont un entretien et les élèves sont testé-es dans la langue première. Suite à ce test, la famille reçoit une proposition d'affectation. Cette proposition d'affectation passe par un service du rectorat qui envoie une notification à la famille et à l'établissement retenu.

Il se passe environ deux mois entre la prescription d'affectation de l'espace d'accueil et cette notification. A noter, beaucoup d'erreurs du service du rectorat qui surchargent des dispositifs alors que d'autres sont vides. La notification stipulant l'établissement d'affectation n'arrive pas toujours aux familles. Pour cause le problème du logement : l'adresse postale n'est pas toujours fixe, elle peut aussi être inexistante ou temporaire. Les logements des familles demandeuses d'asile sont toujours temporaires tant que la demande d'asile n'est pas traitée. Elles sont logées en CADA dans le meilleur des cas.

Les services du rectorat n'assurent pas un réel accompagnement des élèves allophones, les fiches pédagogiques sont transmises avec des délais trop longs (environ 4 mois) et de manière incomplète à l'enseignant-e d'UPE2A référent-e. L'établissement ne peut connaître du nouvel élève que son nom et sa date de naissance (même pas sa langue première).

Dans l'établissement, l'inscription peut être un parcours complexe : comprendre où est situé l'établissement, s'y rendre, remplir un dossier d'inscription, fournir des papiers que l'on ne possède pas....

Une seule année en dispositif UPE2A est insuffisante pour une inclusion totale dans une classe. Ces élèves ont besoin de temps, ils ont vu et vécu parfois des événements très lourds et marquants dans leur pays d'origine. L'école capitaliste, dans sa course à la sélection et au tri, ne s'intéresse pas à ces élèves. Dès lors, aucune orientation choisie n'est possible : les élèves sont voué.e.s à l'échec ou à combler les secteurs en manque de main d'œuvre . Quasiment aucun-e élève allophone en 3ème ne part en seconde générale, ils-elles sont presque toutes et tous orienté-es en voie professionnelle mais depuis 2019, il n'y a plus de CAP prioritaire après la 3ème. Une fois l'orientation prononcée, l'élève peut parfois renoncer et n'a donc aucun diplôme.

La problématique de l'enfant allophone en situation de handicap est non reconnue : l'institution se refuse à traiter les deux besoins particuliers de ces élèves.

Les Inclusions sont compliquées du fait de la surcharge des effectifs dans les classes et parfois de la multiplicité des dispositifs (ULIS ou autres) à l'intérieur d'un même établissement. Les collègues sont alors réticent-es, ils-elles oublient d'inclure les élèves allophones lors des voyages scolaires ou des sorties. En effet, les démarches et formalités administratives pour participer à des sorties se compliquent lorsqu'un-e élève est sans papier, sans argent, à la rue, sans accès à internet avec une famille non-francophone et que le collègue ne trouve pas d'interprète.

Sud éducation dénonce l'hypocrisie de l'Education nationale : dans les textes il y a bien obligation de scolarisation des enfants étrangers sur le territoire français, en réalité les moyens alloués pour ces élèves se réduisent à peu de chagrin depuis 2012 et sont insuffisants au vu de leurs conditions de vie. La bourse est difficilement accessible tout comme la gratuité de la cantine. Et quand les familles obtiennent la bourse, l'argent sert d'abord à payer la cantine.

Pire encore, l'état capitaliste utilise parfois l'école pour arrêter les parents des élèves sans papiers avec l'aide de sa police. L'investissement dans RESF est à poursuivre et même à amplifier.

Le racisme institutionnel et intériorisé qui touche aussi Les élèves allophones

Si l'on considère que le racisme est structurel, la structure école n'en est pas exempte.

Aujourd'hui, si on ne parle plus de classe d'accueil mais de dispositifs, c'est pour inclure les élèves allophones le plus rapidement possible dans leur classe et leur faire renoncer à leur culture au profit de la culture dominante.

Devenir élève en France, c'est répondre immédiatement aux exigences "des valeurs de la république"- nouveau slogan jamais défini - avoir les bons codes sociaux, oublier son histoire, oublier sa langue, oublier sa religion... La laïcité est instrumentalisée. L'école nie les religions des élèves alors qu'en réalité, elle n'est pas toujours un modèle de laïcité: on mange du poisson le vendredi à la cantine, on parle des vacances de la Toussaint, de Noël, de Pâques, il existe encore des établissements publics avec aumônerie mais l'école s'insurge lorsqu'il s'agit de fêter l'Aïd ou le Kippour.

Les élèves allophones sont pour beaucoup de culture musulmane et la loi de 2004 sur le port du voile a particulièrement stigmatisé les filles. Il y a de moins en moins de souplesse de la part des chef-fe-s d'établissement qui sautent parfois l'étape du dialogue et passe directement à la case discipline.

En salle des professeur-e-s, on s'indigne du voile même s'il n'est pas porté dans l'établissement. On y voit toujours un signe de soumission et non un choix.

Un-e élève musulman-e qui pratique sa religion est mal vu-e, voire considéré-e dangereux-se et suspecté-e d'avoir des liens avec le terrorisme : on voit tous les jours la confusion entre musulman-es et islamistes.

Lors de l'injonction du ministère sans débat ni préparation pour la minute de silence pour Samuel Paty le 2 novembre 2020 à 11H00, l'institution a porté une attention toute particulière aux enfants musulman-es ne l'ayant pas respectée.

Revendications :

Le dispositif de signalement pour radicalisation doit être refusé car c'est un outil de délation et non d'éducation : de la convocation des familles dans le bureau du/de la chef-fe d'établissement jusqu'à la garde à vue de mineur-es scolarisé-e-s ayant tout juste 10 ans. Nous devons défendre une école ouverte et dans le dialogue.

De même, de nombreux préjugés de la communauté éducative envers les « roms » persistent.. Même processus stigmatisant: si les jeunes élèves voilées « sont aveuglées et ne peuvent penser par elles-mêmes », les roms quant à eux/elles "sont sales, mal élevé-es, ce sont des voleur-ses, les enfants ne viennent pas assez à l'école parce que les familles roms considèrent avec peu d'intérêt le système scolaire". Roms devient un terme fourre-tout qui englobe les roumains, les albanais, les bulgares, les gitans, les tziganes, les romanichels, les manouches, les gens du voyage etc.

Les élèves allophones subissent un racisme systémique et ordinaire auquel le corps enseignant n'est pas imperméable tant les préjugés peuvent être tenaces, véhiculés même inconsciemment.

Ainsi, au sein des équipes éducatives, on reprend parfois le discours institutionnel, sans se rendre compte qu'on fonctionne sur des stéréotypes stigmatisants, voire racistes. Certain-es enseignant-es "empathiques", lorsqu'ils/elles s'adressent aux élèves allophones, leur parlent en les infantilisant, du fait qu'ils/elles sont en cours d'apprentissage de la langue française. D'autres enseignant-es refusent de prendre les élèves UPE2A dans leur classe d'affectation prétextant un problème de niveau ou une classe déjà surchargée. De ce fait, ils participent à la sélection, voire l'exclusion de ces élèves. La notation est également un indicateur du mépris de l'institution: rappelons les ravages d'Affelnet qui ne prend en compte que les notes sans se soucier de l'humain-e qui se trouve derrière.

- Pour la réappropriation du terme d'immigré-e lié à une histoire d'immigration, de colonisation et de luttes.

- Pour des personnels pérennes et qualifiés dans les espaces d'accueil.

- Pour plus d'espaces d'accueil.

- Pour la création d'une classe d'accueil dans chaque établissement pour une durée adaptée à chaque élève même après 16 ans.

- Pour une orientation choisie et non subie

- Pour la suppression d'Affelnet

- Pour l'enseignement des langues d'origine des élèves dans les établissements.

- Pour des postes d'interprètes dans l'éducation nationale.

- Pour la réquisition de logements, notamment les logements de fonction vides dans l'Education nationale, et la nécessaire ouverture de squats quand l'Etat ne remplit pas son devoir.

- Pour l'autoformation entre pair.e.s en Français Langue Étrangère, réflexions pédagogiques sur l'ouverture culturelle et l'apport de ces élèves dans les classes.

- Pour l'ouverture des frontières

- Pour la régularisation des familles des élèves allophones